

CHAPITRE 1

CRISES ET MIGRATIONS EFFETS DE RHÉTORIQUE AUTOUR D'UN ENJEU POLITIQUE

Marc-Antoine PÉROUSE de MONTCLOS

Commençons par une évidence : il n'y a pas besoin de crises pour que se développent des mouvements migratoires. Inversement, il peut très bien y avoir des crises qui n'entraînent pas de déplacements de populations. Un exemple fameux en est celui de l'intervention militaire américaine en Irak en mars 2003. On avait en effet imaginé qu'elle provoquerait immédiatement un exode massif de la population. Aussi le HCR (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés) avait-il établi dans les pays voisins des camps qui, contrairement aux attentes, sont restés vides après le débarquement à Bagdad des troupes de la Coalition antiterroriste. C'est bien après la chute du régime de Saddam Hussein que les Irakiens ont commencé à fuir vers la Jordanie et la Syrie, à mesure que leur pays sombrait dans le chaos.

Au vu de la variété des cas de figure, la question se pose donc de savoir si la notion de « crise » est un concept opératoire pour analyser certains types de migrations. A priori, nul ne niera sa pertinence pour étudier les déplacements forcés de populations et, plus particulièrement, de réfugiés. Le problème est que la notion de « crise » est non seulement polysémique, mais aussi galvaudée de telle manière qu'elle ne permet plus de repérer des moments marquants sur le plan spatial et temporel. Ainsi, on parle souvent de « l'Afrique en crise », crise qui se révèle structurelle, voire permanente. Résultat, le temps de la crise se banalise et devient en quelque sorte une situation normale. C'est l'absence de crise qui, par contraste, paraîtrait exceptionnelle en Afrique !

Aussi convient-il de revenir plus en détail sur la notion de crise en s'interrogeant sur les raisons de la popularité d'un terme qui, dans ses versions les plus vulgarisées, a parfois fini par ne plus rien dire¹. Le mot « crise » se décline suivant plusieurs registres de dramatisation qui vont de l'inflation des chiffres à la criminalisation des conflits en passant par la politisation des catastrophes naturelles. À y regarder de plus près, il s'avère que ce phénomène tient à trois principales raisons : sur le plan méthodologique, d'abord, le problème de la mesure de l'intensité des crises ; sur le

¹ Pour un point de vue complémentaire voir Tertrais (2011a).

plan analytique, ensuite, la grande confusion qui résulte de la perte des repères du monde bipolaire de la guerre froide ; sur le plan de la communication, enfin, une tendance récurrente à l'instrumentalisation des chiffres dans le cadre d'une économie politique qui conditionne en grande partie le mode de fonctionnement des systèmes d'alerte. En conclusion, il apparaît nécessaire de préciser une notion qui peut brouiller autant qu'éclairer l'étude des migrations.

LE TEMPS DES CRISES

Lorsqu'on étudie les crises qui ont un impact sur les flux migratoires, on distingue généralement les catastrophes d'origine naturelle ou humaine¹. Mais leur inscription temporelle varie beaucoup suivant les cas. Ainsi, il existe des guerres courtes ou longues, qui durent « six jours » ou « cent ans ». De même, certaines catastrophes naturelles sont immédiates, à l'instar des tremblements de terre, tandis que d'autres peuvent se prolonger pendant plusieurs années, à l'instar des sécheresses. Sur le plan opérationnel, il serait donc réducteur de continger les crises dans une temporalité bien précise et pour le moins arbitraire. Au niveau de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), par exemple, le Comité d'aide au développement (DAC) définit l'assistance humanitaire comme une réponse à des catastrophes en général, sans limite de temps. Les militaires, pour leur part, n'hésitent pas à reconduire pour des durées indéterminées les états « d'urgence » ou « d'exception » qui leur permettent de gouverner la vie dite « civile » (Fassin et Pandolfi, 2010).

Il existe certes des divergences d'appréciation quant à la durée de l'impact des crises. Ancien président de la section française de Médecins sans frontières, Rony Brauman soutient ainsi que « l'espace et le temps des catastrophes se caractérisent par la concentration en un lieu et un moment très limités, tandis que les conflits armés se déploient dans un temps et un espace très étirés. Les guerres durent, se déplacent de manière erratique, blessant et tuant, provoquant déplacements et regroupements de populations d'une région à une autre, entraînant une pression lourde et continue, un appauvrissement généralisé et massif » (Brauman, 2011 : 305). Mais force est de constater que les effets d'une catastrophe dite naturelle peuvent aussi

¹ On n'entrera pas ici dans les controverses sur l'origine naturelle ou humaine des catastrophes atmosphériques (ouragans) ou hydrologiques (inondations) par opposition à des cataclysmes d'ordre géologique (tremblements de terre, éruptions volcaniques, tsunamis). Notons simplement que les débats sur la responsabilité de l'homme dans certains types de catastrophes naturelles et pas d'autres brouillent encore davantage le concept de « réfugié climatique », relativement à la notion de persécution qui avait fondé la catégorie juridique de « réfugié politique » au sortir de la seconde guerre mondiale.

se prolonger et s'étaler. Dans le même ordre d'idées, il s'avère que certaines guerres de tranchées ou de frontières sont en revanche circonscrites dans le temps et dans l'espace. Il convient donc de ne pas généraliser. Une seule chose paraît sûre : l'impact migratoire des crises longues est plus difficile à observer. Plus visibles en cas de chocs conjoncturels, les corrélations sont en effet moins évidentes à établir lorsque les crises perdurent et interfèrent avec d'autres causes récurrentes de départ.

De ce point de vue, la pérennisation des *protracted crises* (« crises prolongées ») ou des *complex emergencies* (« urgences complexes »), pour reprendre des termes à la mode dans les milieux anglo-saxons, interroge aussi la permanence de crises d'ordre structurel. Une période de tensions ou un choc conjoncturel touche évidemment les structures économiques, sociales et politiques d'un État et de sa population. Pour autant, le terme de « crise structurelle » ne s'arrête pas à l'idée d'une simple rupture et relève parfois de l'oxymore lorsque l'on s'intéresse à sa dimension temporelle. À l'occasion, il renvoie d'ailleurs aux « crises systémiques » qui, dans le monde de la finance, dépassent également les problèmes de nature conjoncturelle pour envisager l'éventualité d'un blocage global, voire d'un effondrement complet d'un ensemble d'économies interdépendantes. Appliquée aux migrations, une telle notion pourrait alors évoquer l'anéantissement de la population et une immobilisation totale des flux, plutôt que l'amplification des déplacements du fait de crises soudaines et limitées dans le temps.

Académiquement parlant, l'étude des réfugiés s'intéresse surtout au deuxième scénario. Les crises y sont généralement envisagées comme un changement brutal qui affecte les modes de circulation et précipite les flux migratoires. Les déplacements forcés de population retiennent particulièrement l'attention, avec pour principales caractéristiques leur violence et la relative absence de choix des « victimes » quant aux modalités de leur parcours et de leur itinéraire (Zolberg, Suhrke et Aguayo Quezada, 1989). En principe, la « fuite » de réfugiés ne relève certes pas de la déportation. Mais elle s'apparente parfois à une forme d'expulsion, voire de nettoyage ethnique quand la persécution est ciblée. Le problème est que la réprobation morale et pénale d'une « épuration par la migration » ne renseigne pas toujours sur le degré de violence exercée. Pendant la guerre de Bosnie en 1992-1995, l'expulsion des populations non serbes a par exemple été qualifiée de fait génocidaire. Malgré ses excès, la déportation des minorités allemandes de Pologne ou de Tchécoslovaquie n'a en revanche pas été condamnée par la communauté internationale en 1945. Dans le même ordre d'idées, les historiens s'interrogent aujourd'hui sur la nature plus ou moins planifiée de la « fuite » des Arabes de Palestine, sans droit au retour, au moment de la création de l'État d'Israël en 1948.

Lorsque la contrainte s'exerce tout au long de la trajectoire des réfugiés, il paraît alors possible de dresser des parallèles avec d'autres formes de migrations non choisies, à l'instar de la conscription militaire. Pendant la seconde guerre mondiale, les Britanniques ont ainsi mobilisé plus d'un demi million d'Africains envoyés combattre outre-mer : un mouvement qui, de par son ampleur à l'échelle du continent, était sans précédent depuis la traite des esclaves (Killingray, 2012). Le réfugié, lui, est censé pouvoir choisir sa destination. Mais il ne maîtrise pas non plus les conditions de son départ et, bien souvent, son parcours s'achève dans des lieux clos que certains comparent à des camps de concentration parce que leurs occupants y sont enfermés et dépossédés de leurs droits, à défaut d'y être exterminés (Edkins, 2000). De ce point de vue, les migrations de crises paraissent exceptionnelles, quoi qu'il en soit par ailleurs de la durée de vie de camps appelés à se pérenniser. Pour le philosophe Giorgio Agamben, « le réfugié doit [en fait] être considéré [comme] un concept-limite qui met radicalement en cause les catégories fondamentales de l'État-nation, depuis le lien naissance-nation jusqu'au rapport homme-citoyen » (Agamben, 1997 : 145).

Pour autant, il convient de s'intéresser aussi à la façon dont les migrations sous la contrainte peuvent elles-mêmes être porteuses de crises. Il importe en conséquence d'étudier les deux revers de la médaille et d'analyser les réfugiés comme des acteurs politiques, voire des auteurs de violences, et pas seulement des êtres passifs qui se contenteraient de subir des événements dramatiques (Pérouse de Montclos, 2002). Aux côtés des victimes, la figure du « profiteur », du « spéculateur », de « l'accapareur » ou de « l'affameur » hante ainsi les crises de l'Afrique contemporaine comme de la France de l'Ancien Régime. Bien souvent, les conséquences des troubles s'avèrent assez ambivalentes à cet égard. En effet, les chocs conjoncturels provoquent des dégâts tout en offrant de nouvelles opportunités. Catalyseurs du changement, ils permettent de détruire pour mieux reconstruire lorsqu'ils remettent en cause les traditions les plus rétrogrades d'un ordre social et politique figé. Il est clair à cet égard qu'une analyse temporelle et spatiale ne suffit pas pour appréhender les « migrations de crises ». Il paraît également nécessaire de prendre en compte les vulnérabilités structurelles qui, telle la pauvreté, donnent du sens aux aléas et aux chocs conjoncturels en démultipliant leur impact humain et social.

Autre défi méthodologique, enfin, il s'avère que les parcours des migrants sous la contrainte sont parfois déconnectés du moment des crises à proprement parler. De fait, des situations de grande violence peuvent finir par produire des systèmes migratoires coercitifs, à l'instar de la traite des esclaves autrefois. Ainsi, les déplacements forcés de population ne sont pas tous massifs et liés à une crise. Au-delà de leur imprévisibilité et de leur incertitude, les migrations sous la contrainte répondent en effet à de nombreux déterminants (tableau 1).

Tableau 1. La migration sous contrainte : un essai de typologie (Pérouse de Montclos, 2006 : 186)

Coercition avec usage de la violence		Nature de la migration
Au départ	À l'arrivée	
Oui	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Déportation individuelle : extradition d'un criminel ; proscription avec internement (relégation dans un camp de travail ou un bagne insulaire) ou sans (bannissement, confinement en résidence surveillée). - Déportation collective : traite des esclaves ; collectivisation agricole ; regroupement des paysans dans des villages de la paix sous surveillance militaire ; rapatriements forcés de réfugiés comme les Rwandais de Tanzanie en 1996, etc.
Oui	Non*	<ul style="list-style-type: none"> - Fuite sans franchissement d'une frontière internationale : déplacement interne. - Fuite avec franchissement d'une frontière internationale : exil ; demande individuelle d'asile politique ; exode collectif, avec attribution ou non d'un statut de réfugié sur une base <i>prima facie</i>. - Évasion : esclaves marron, prisonniers. - Expulsion : « déguerpissements » des bidonvilles ; évictions de squatters ; nettoyages ethniques.
Non	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Migration de travail non sollicitée par le pays d'accueil, avec des procédures de refoulement et de reconduite à la frontière, voire de rétention dans des centres de transit : sans papiers, clandestins.
Non	Non	<ul style="list-style-type: none"> - Migration de travail classique, avec accord du pays d'accueil ou régularisation à l'arrivée : immigrés, expatriés sous contrats, diplomates. Parfois, les mêmes catégories de personnes sont désignées avec des mots différents, dont le sens peut être stigmatisant. Par exemple, un Africain en Europe est un immigré ; un Européen en Afrique, un expatrié.

* Quoi qu'il en soit par ailleurs, des obstacles dressés sur la route du migrant.

Il importe à cet égard de ne pas sous-estimer les divers paramètres qui alimentent les migrations forcées et qui sont susceptibles d'interagir avec des crises. En Afrique, par exemple, les catastrophes naturelles et les guerres ont beaucoup contribué à entretenir la traite des esclaves (Pérouse de Montclos, 2010a). Dans l'est de l'actuelle Tanzanie, ravagé par une famine en 1836, ce sont en l'occurrence les paysans ruinés qui, d'eux-mêmes, sont descendus vers la mer se livrer aux marchands arabes. En Angola à cette époque, des crises de subsistance ont également précipité l'esclavage : soit que les Ovimbundu à la recherche de vivres razzient les populations alentours, soit qu'ils négocient auprès des Européens de la côte les réfugiés venus se vendre en échange d'un peu de nourriture. D'une certaine manière, on a d'ailleurs assisté à des phénomènes un peu similaires au Cap-Vert, où des sécheresses à répétition ont obligé les propriétaires à libérer les paysans qu'ils ne pouvaient plus nourrir ; dépourvus de terres, ces derniers ont alors connu une nouvelle forme de servage en s'engageant au service des navires de passage pendant une durée contractuelle de dix ans minimum.

UN PROBLÈME DE MESURE

À présent, l'amélioration des appareils statistiques permet certainement de mieux appréhender et quantifier les crises, qu'il s'agisse de pénuries alimentaires, de chocs économiques, de guerres, de catastrophes naturelles... ou de tout à la fois. Sur le plan méthodologique, cependant, un pareil développement ne préjuge en rien des relations de cause à effet avec une éventuelle recrudescence des flux migratoires. Au contraire, une meilleure recension des chocs peut donner la fausse impression que les crises contemporaines seraient plus dévastatrices. En réalité, les guerres et les catastrophes naturelles d'aujourd'hui sont moins meurtrières qu'autrefois. A priori, il n'y a donc pas lieu d'imaginer qu'elles produiraient davantage de migrations. D'après le *Stockholm International Peace Research Institute* (SIPRI), le nombre de conflits armés recensés dans le monde va ainsi en diminuant, notamment depuis une quinzaine d'années (Mack *et al.*, 2005). Les données du *Centre for Research on the Epidemiology of Disasters* (CRED) montrent, quant à elles, que si le nombre de catastrophes naturelles a augmenté depuis 1900, celles-ci sont en revanche moins meurtrières. En valeur absolue, le nombre de victimes recensées chaque année n'a pas fondamentalement varié. Mais à lui seul, chaque cataclysme provoque désormais de moins en moins de morts (Strömberg, 2007). Malgré son immense impact médiatique, par exemple, le tsunami asiatique de 2004 a été moins meurtrier que les inondations qui ont emporté 300 000 habitants au Bangladesh en 1970. De même, le tremblement de terre de Haïti, qui aurait tué jusqu'à 230 000

personnes en 2010, a fait moins de morts que le séisme de Tangshan, qui avait provoqué la disparition de 255 000 Chinois en 1976.

Sur les 61,6 millions de morts recensés au cours des cent catastrophes naturelles les plus meurtrières du XX^e siècle, 87 % ont ainsi été enregistrés dans la première moitié du siècle... et moins de 2 % entre 1980 et 2000, essentiellement à cause de la famine éthiopienne de 1984-1985¹. À en croire les chiffres du réassureur allemand Munich Re, la première décennie du XXI^e siècle a certes été très meurtrière du fait du tsunami asiatique de 2004, du séisme pakistanais de 2005, du cyclone birman de 2008 et du tremblement de terre haïtien de 2010². Mais il convient évidemment de rapporter l'augmentation du nombre de morts recensés en valeur absolue à la croissance de la population des pays touchés par des catastrophes naturelles. Les tremblements de terre sont significatifs à cet égard. Ils ont tué un total de 446 000 personnes de 2000 à 2009, contre 417 000 en 1970-1979, 88 000 en 1980-1989 et 108 000 en 1990-1999 (Sigma, 2010 : 11). À intensité égale, il paraît cependant assez logique qu'un tremblement de terre fasse davantage de victimes en 2010 qu'en 1970. En effet, la population mondiale a entre-temps doublé. De Tokyo à Los Angeles, en passant par Téhéran ou Djakarta, la répartition des masses démographiques et le développement des plus grosses agglomérations de la planète sur des failles sismiques ont aussi joué un rôle. Quoi qu'il en soit par ailleurs de leur éventuelle multiplication, les séismes sont en fait de moins en moins mortifères.

D'où vient alors la tendance au catastrophisme ? Une première série d'explications tient au problème de mesure que posent la recension des crises et, partant, les effets que l'on en attend d'un point de vue migratoire. Nonobstant les éventuelles manipulations à des fins politiques ou médiatiques, les difficultés d'accès à des données de terrain constituent en effet un défi parfois insurmontable. Dans l'urgence, on aboutit souvent à des estimations aléatoires et hétérogènes. En Arménie, par exemple, on a d'abord soutenu que le tremblement de terre de 1988 avait fait 100 000 morts, chiffre que les autorités ont ensuite rabaissé à 23 390 victimes lorsqu'elles ont pu effectuer un décompte plus précis quelque temps plus tard. Pendant la famine somalienne de 1991, encore, les spécialistes n'ont pas réussi à produire d'estimations cohérentes car les enquêtes de morbidité conduites par des ONG comme *Save the Children* ou Médecins sans frontières ne répondaient pas à des canevas standardisés et validés par des scientifiques (Boss *et al.*, 1994).

¹ Voir la base de données accessible sur : <http://www.disastercenter.com/disaster/TOP100K.html>

² Le Monde du 5 janvier 2011.

De fait, les problèmes proviennent aussi des méthodes employées. Pour reprendre une formule météorologique, on sait en l'occurrence que les « températures ressenties » sont parfois très différentes de la réalité climatique et objective. Quand on entreprend de mesurer les taux de criminalité, par exemple, les enquêtes de victimisation et les sondages fournissent généralement des chiffres bien supérieurs à ceux des statistiques policières. Or les sentiments d'insécurité traduisent des éléments qui ne sont pas toujours directement liés aux niveaux de violence : dégradation des conditions de vie, anxiété sociale, sensation d'inefficacité de la police, impression de désordre moral, etc. (Silverman et Della-Giustina, 2001). Dans les grandes villes des pays en développement, notamment, la perception du danger repose en partie sur des rumeurs et des stéréotypes communautaires, ethniques, raciaux, claniques, professionnels ou religieux. Tant et si bien que les sentiments d'insécurité peuvent finir par modifier les habitudes résidentielles, bouleverser la mobilité des citoyens et reconfigurer les milieux urbains sur la base d'une sorte de cartographie de la peur. Phénomène typique des métropoles anglo-saxonnes, la bourgeoisie blanche d'Afrique du Sud a ainsi déserté la violence des centres-villes pour s'enfermer dans des banlieues résidentielles dûment gardées par des sociétés spécialisées, quitte à privatiser l'espace public en barrant l'accès de certaines rues avec l'accord des municipalités concernées. Mais dans un pays marqué par l'héritage de la ségrégation raciale, les préjugés à l'encontre des populations de couleur ont beaucoup contribué à la mauvaise réputation des quartiers noirs, quoi qu'il en soit par ailleurs de la baisse des taux de criminalité¹.

À dire vrai, les autres types de violences d'origine humaine sont tout aussi difficiles à quantifier. La mesure des violations des droits de l'homme, par exemple, varie beaucoup suivant que l'on recense des faits, que l'on évalue la conformité des États aux conventions internationales ou que l'on

¹ Si le *Central Business District* (CBD) de Johannesburg s'est dégradé au sortir du régime de l'apartheid, par exemple, c'est également parce que les propriétaires blancs ont cessé d'investir dans la rénovation d'immeubles anciens et ont préféré déménager avec la bourse du côté de Sandton, vers les banlieues nord. Accusés d'endommager les lieux, les nouveaux habitants du centre-ville disposaient en fait d'un statut socioprofessionnel généralement supérieur à celui des précédents occupants. Le CBD de Johannesburg est d'ailleurs resté fort actif : avec près de 800 000 visiteurs par jour, il continuait de fournir 33 % des emplois formels et 43 % du produit brut de l'agglomération à la fin des années 1990. Les citoyens noirs, eux, ne partageaient évidemment pas les craintes des Blancs. En dépit des idées reçues, beaucoup disaient vouloir rester dans les petites maisons de leurs townships, ou alors s'installer dans des trames viabilisées. Seuls les habitants des bidonvilles et des quartiers péri-centraux, les plus violents en termes de criminalité, souhaitaient vraiment déménager (Guillaume, 2001 : 286, 356 et 365). Sur les efforts de revitalisation et de sécurisation des CBD transformés en *City Improvement Districts* (CID) afin d'assurer une double fonction de police et de relance économique, voir aussi Bénit-Gbaffou *et al.*, 2010.

effectue des sondages dans la population (Landman et Carvalho, 2010). Les migrations de fuite n'échappent pas au problème. Pour les réfugiés, le « ressenti » des crises n'est pas forcément lié à une question d'intensité de la violence ou de la persécution. Dans la mémoire collective des exilés, il peut également renvoyer à une sorte de moment inaugural, un événement marquant qui a une grande portée symbolique : incendie du Reichstag en 1933, révolte de Soweto en 1976, immolation par le feu de Mohamed Bouazizi à Sidi Bouzid en 2010, etc. Autrement dit, le sentiment d'insécurité ne se mesure pas toujours à l'aune d'une échelle de Richter des dangers.

Les problèmes de quantification de l'intensité des crises et de leur impact migratoire tiennent par ailleurs à l'affinement et au changement des catégories utilisées. L'abaissement des seuils de tolérance et le relèvement des normes antipollution ont par exemple modifié la qualification des accidents industriels. Dans le même ordre d'idées, l'affinement des catégories juridiques, conjugué à la multiplication des frontières internationales, a pu donner l'impression d'une augmentation en réalité assez artificielle du nombre de réfugiés recensés dans le monde. En 1994, le HCR a ainsi commencé à comptabiliser les déplacés internes et a depuis lors élargi son mandat aux « personnes relevant de sa compétence ». Aujourd'hui, il se préoccupe également des réfugiés « climatiques », notion qui, en l'absence de précisions sur son sens juridique, permet surtout à l'institution onusienne de continuer à justifier sa croissance au moment où, précisément, le nombre de réfugiés « conventionnels » diminue (Legoux, 2010). Depuis 1985, les migrants environnementaux sont en l'occurrence définis par l'ONU comme des individus « forcés de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale d'origine naturelle ou humaine qui met en péril leur existence ou leurs conditions de vie ». En dépit de son caractère coercitif, leur déplacement ne répond cependant pas aux critères de persécution qui fondent la Convention de Genève de 1951 et le droit d'asile à travers le monde.

CRIMINALISATION ET POLITISATION DES CRISES LE GRAND JEU DE L'APRÈS GUERRE FROIDE

Au-delà des questions de méthodologie, d'autres problèmes viennent brouiller l'analyse des crises et de leurs effets migratoires. Depuis la fin de la guerre froide, notamment, on assiste à deux tendances concomitantes qui criminalisent les conflits armés et politisent les famines. Représentée par l'économiste Paul Collier (2000), la chercheuse Mary Kaldor (1999) ou le journaliste Robert Kaplan (2000), cette école de pensée réduit ainsi les violences d'aujourd'hui à de simples affrontements mus par l'appât du gain. La théorie des « nouvelles guerres », comme on a coutume de l'appeler, tend

en effet à évacuer la dimension politique des hostilités et soutient que, désormais, les belligérants seraient moins respectueux du droit international humanitaire puisqu'il s'agit de bandits sans foi ni loi. Les glissements sémantiques sont révélateurs à cet égard : les mêmes qui étaient autrefois considérés comme des mouvements de libération nationale ont soudain été disqualifiés et réduits au rang de vulgaires milices, de bandes armées ou de groupes terroristes. Régression que les ONG de défense des droits de l'homme ont d'ailleurs entretenue lorsqu'elles ont élargi leur champ d'investigation en dehors des États et commencé à enquêter sur les acteurs privés de la violence. Dans de tels contextes, les combattants n'hésiteraient plus à prendre les populations civiles en otage, par exemple en les affamant délibérément pour écraser l'ennemi. Partant, on recenserait davantage de déplacements forcés, les affrontements seraient plus meurtriers et les famines, elles, seraient moins « naturelles ». À meilleure preuve, on assisterait surtout à des guerres civiles et non plus entre États. Autrement dit, les affrontements seraient moins « militaires » et provoqueraient davantage de dégâts dans la population. La plupart des victimes ne seraient plus des soldats mais des civils, à l'instar de la famine somalienne de 1991-1993, qui a fait entre 212 000 et 248 000 morts, contre 90 000 résultant des combats à proprement parler depuis 1985 (Hansch *et al.*, 1994 : 24).

En réalité, la première guerre mondiale a précisément été une exception « mondiale » en ce sens que la très grande majorité des personnes tuées étaient des militaires en uniforme – peut-être jusqu'à 90 % selon des estimations contestées. Mais dans l'histoire de l'humanité, la plupart des guerres ont été « civiles », à défaut d'être « civilisées », et les principales victimes en étaient les malheureux habitants pris entre deux feux, notamment en Chine et dans les pays de l'hémisphère Sud¹. Concernant plus particulièrement les famines, il s'avère que la faim a fréquemment été utilisée comme une arme pour faire plier le camp adverse, en Afrique comme en Europe. Bien souvent, les assaillants ont délibérément affamé les populations ennemies en bloquant ou en détournant les vivres qui leur étaient destinés ; en témoignent le blocus des fédéraux nigériens contre les Biafrais en 1968 ou les manœuvres de la junte éthiopienne pour prendre contrôle de l'aide alimentaire et vider les territoires rebelles en 1984. Censé illustrer la logique prédatrice des belligérants, le procédé n'a rien de nouveau et ne date

¹ Quant aux militaires, eux aussi mourraient surtout à cause des maladies et non du fait des combats (Landers, 2005 ; Pérouse de Montclos, 2007). Plus de 78 % des 95 000 soldats français perdus sur les champs de bataille de la guerre de Crimée de 1854-1856, par exemple, sont morts de maladie : en témoigne aussi à sa manière la surmortalité des officiers de santé, deux fois supérieure à celle des militaires, avec un dévouement qui leur vaudra finalement d'être pleinement intégrés à la hiérarchie des grades de l'armée (Fredj, 2010).

certainement pas de la fin de la guerre froide¹. Contrairement à ce que l'on entend souvent, il n'est donc pas possible d'affirmer que les famines autrefois liées « à des cataclysmes climatiques, à de grandes sécheresses ou à des hivers très rudes » seraient dorénavant « des conséquences directes de l'action de l'homme »². Historiquement, les deux phénomènes sont intimement liés et on ne peut pas dire que l'un a remplacé l'autre. Le développement de l'agriculture et notre capacité à nourrir la planète ont simplement mis en évidence le caractère artificiel, voire aberrant, d'une malnutrition qui ne devrait pas avoir lieu d'être dans un marché idéal et quelque peu utopique où l'offre et la demande s'équilibreraient parfaitement.

De fait, les catastrophes dites naturelles sont fondamentalement politiques pour au moins deux raisons. La première tient à leur impact. Une catastrophe naturelle est en effet « le produit de la rencontre entre un aléa et une vulnérabilité » (Dupont, 2007 : 83). Autrement dit, les causes naturelles d'un désastre ne préjugent en rien de la gravité de ses conséquences, qui peuvent être démultipliées par les formes d'organisation sociale, l'absence de politiques de prévention et la densité de peuplement du lieu où survient l'événement. Ainsi, le développement de procédures d'évacuation, de normes de construction antisismiques et de plans d'occupation des sols tend plutôt à atténuer l'étendue des dégâts. Seconde raison, les catastrophes « naturelles » révèlent souvent l'incurie des gouvernements en place. Parfois, elles sont même perçues comme des sanctions plus ou moins divines contre des régimes mal légitimés, à l'instar du Nicaragua sous la dictature Somoza lors du tremblement de terre de 1972, de l'Éthiopie du Négus ou du Soudan de Nimeiry lors des sécheresses de 1974 et 1983, ou de la Birmanie des militaires en 2009, quand le cyclone Nargis a remis en cause la tenue d'un référendum constitutionnel dont la date avait précisément été choisie par des astrologues au service de la junte (Brac de la Perrière, 2010). À partir de l'analyse de 185 pays sur la période 1950-2002, Dawn Brancati (2007), Philip Nel et Marjolein Righarts (2008) montrent en l'occurrence que les catastrophes naturelles provoquent fréquemment des troubles politiques et accroissent le risque de guerre civile, en particulier dans les régions pauvres et densément peuplées où les tensions sociales sont déjà fortes.

¹ Depuis lors, il est même possible que la montée en puissance des organisations humanitaires et des systèmes d'alerte ait contribué à réduire les ravages de la faim. Dans le cas de l'Éthiopie, constate par exemple Peter Gill, 7,9 millions de personnes étaient menacées de famine et environ 600 000 en sont mortes lors de la sécheresse de 1984. Mais en 2003, le gouvernement n'a pas cherché à masquer l'ampleur du drame et a vite alerté la communauté internationale. Sur 13,2 millions de personnes menacées de famine, « seulement » 300 sont mortes (Gill, 2011 : 99).

² Christian Troubé interviewé dans *Planète humanitaire* n° 17, 2008, p. 39. Pour une thèse selon laquelle les famines sont un produit de la modernité et non un anachronisme, voir aussi Edkins (2002).

Aujourd'hui, des catastrophes d'origine naturelle ou humaine continuent par ailleurs de se développer concomitamment avec les guerres, comme en Somalie lors de la sécheresse de 2011, ou au Sri Lanka et en Indonésie au moment du tsunami de 2004, qui a surtout touché deux pays déjà en proie à des conflits armés. À l'occasion, il peut s'agir de coïncidences imprévues, par exemple dans le cas d'un tremblement de terre. Mais les troubles politiques contribuent indéniablement à exacerber l'impact social des catastrophes naturelles. Il arrive également que l'un finisse par entraîner l'autre. Dans une optique déterministe, les théoriciens de la pénurie soulignent ainsi que les catastrophes naturelles raréfient les ressources et produisent souvent des tensions susceptibles de déboucher sur des conflits armés (Kahl, 2006 ; Homer-Dixon, 1999). À l'inverse, les guerres peuvent aussi avoir des conséquences écologiques qui affectent durablement les potentiels de production agricole. Au Laos, de 1955 à 1975, par exemple, les bombardements américains et les déplacements de population qu'ils ont provoqués ont fini par modifier le cours et le débit du fleuve Mékong (Lacombe *et al.*, 2010).

Encore convient-il de noter que la relation de la guerre aux ressources naturelles n'est pas univoque et fait l'objet de nombreux débats. En effet, les inquiétudes malthusiennes sur la raréfaction des matières premières ou des biens publics mondiaux ne sont pas justifiées quand elles sous-estiment les avancées technologiques et la capacité d'adaptation ou de résilience des populations susceptibles de se déplacer vers des zones plus accueillantes. De pareilles approches ignorent également les théories durkheimiennes selon lesquelles les situations de crises et de pénuries renforcent au contraire la solidarité et la cohésion sociale. En étudiant une série de pays sur une période relativement courte, de 1980 à 1992, Wenche Hauge et Tanja Ellingsen (1998) prétendaient ainsi que la dégradation de l'environnement et l'augmentation des densités de population avaient un impact important sur la propension aux conflits, surtout à une échelle locale. Mais leurs conclusions ont été très contestées car les situations de pénurie n'entraînent pas toujours d'affrontements armés et d'exodes (Salehyan, 2008 ; Theisen, 2008). Selon certains experts, par exemple, il n'y a tout simplement jamais eu de guerre pour l'eau (Tertrais, 2011a : 362). Quant aux effets belliqueux du « réchauffement climatique », ils sont tout aussi discutables. Sur le long terme, de nombreuses études statistiques montrent que ce sont plutôt les périodes de refroidissement qui ont provoqué des famines et une recrudescence des tensions militaires, même si la corrélation est moins évidente depuis que la Révolution industrielle a rendu la population moins dépendante des agricultures locales (Zhang *et al.*, 2006 ; Tol et Wagner, 2010 ; Buhaug, 2010 ; Salehyan, 2008). Dans tous les cas, remarque Nils Gleditsch, la notion de conflit environnemental reste à préciser. Sujets à polémiques, les modèles analytiques qui se focalisent sur la raréfaction des ressources naturelles

présentent l'inconvénient d'occulter les variables d'ordre politique, social ou économique. Confrontés à des problèmes d'échelle et de représentativité des cas d'étude sélectionnés, ils s'avèrent en outre trop complexes pour pouvoir être testés de façon empirique. Enfin, ils inversent souvent les relations de causalité en ignorant la contribution des conflits à la dégradation de l'environnement (Gleditsch, 1998).

L'ÉCONOMIE POLITIQUE DES SYSTÈMES D'ALERTE

Dans sa dimension migratoire, le débat sur la criminalisation ou la politisation des crises d'origine humaine ou naturelle renvoie ainsi à la question des paradigmes et des biais analytiques des observateurs. Il participe en outre d'une économie politique qui pousse les responsables des organisations de secours et des systèmes d'alerte à surestimer le nombre de victimes réelles ou potentielles pour obtenir des fonds et mobiliser la communauté internationale. Avides de sensationnalisme et pressés de vendre leur copie, les journalistes ne sont pas seuls en cause. Bien souvent, les bailleurs gouvernementaux sont en première ligne car ils reprennent sans nuances les attendus des théoriciens des « nouvelles guerres ». Le discours d'une responsable de l'aide humanitaire européenne est assez éloquent à cet égard : à l'en croire, « les catastrophes naturelles se font plus fréquentes et plus destructrices... D'ici à 2015, le nombre de personnes touchées par des cataclysmes causés par le changement climatique aura augmenté de 375 millions par an [!] Le nombre de conflits a [quant à lui] diminué, mais leur coût humain a augmenté. Nous avons désormais affaire à des conflits civils internes prolongés... Il en résulte un accroissement des besoins humanitaires, car les civils sont délibérément pris pour cible et déplacés de force... Les besoins humanitaires se multiplient également du fait de la pauvreté et de la vulnérabilité extrêmes des personnes les plus défavorisées dans les pays en développement... Non seulement les besoins humanitaires sont devenus plus importants, mais ils sont aussi plus complexes à gérer »¹.

Parallèlement, les pays du Nord et du Sud peuvent aussi exagérer – ou occulter – l'ampleur migratoire des crises pour des raisons politiques et financières (Pérouse de Montclos, 2011). Le procédé joue évidemment dans les deux sens. D'un côté, les autorités cherchent assez logiquement à masquer les problèmes dont elles sont responsables². À l'occasion, l'usage

¹ Kristalina Georgieva, Commissaire européenne à la coopération internationale, à l'aide humanitaire et à la réponse aux crises, *in* Mostura *et al.*, 2011 : 45.

² Joseph Staline a ainsi fait exécuter le responsable du recensement de 1937 parce que ses résultats révélaient l'étendue des pertes humaines dues aux famines causées par la collectivisation de l'agriculture (Mespoulet, 2001). Dans le même ordre d'idées, la *Sudan*

du mot « crise humanitaire » permet alors de neutraliser et dissimuler des situations de guerre, par exemple en Afghanistan aujourd'hui, où les Alliés refusent de reconnaître la gravité d'affrontements qui démontrent l'échec de leur politique de pacification et de reconstruction. D'un autre côté, les gouvernements sont également tentés d'exagérer l'importance des troubles lorsque cela sert leurs intérêts. Au Kosovo en 1999, les États-Unis ont par exemple gonflé les chiffres de réfugiés afin de justifier les frappes de l'OTAN contre la Serbie de Slobodan Milosevic ; mais au Congo-Kinshasa, trois ans auparavant, ils avaient au contraire minimisé l'exode des Rwandais afin d'éviter une intervention militaire des Nations unies contre leur allié dans la région des Grands Lacs (Greenhill, 2010b et 2003). Ce type de débats, rappelons-le, a amplement nourri les polémiques entourant la création du HCR et la rédaction de la Convention de Genève de 1951, qui ont opposé les points de vue soviétique et américain : les premiers favorables au rapatriement des réfugiés, les seconds à leur réinstallation dans un pays tiers pour renforcer le camp de la « liberté » et démontrer le caractère totalitaire des régimes communistes.

Les pays en développement, eux, ne sont pas les derniers à jouer sur les chiffres. Suite aux pogroms de 1966 et à l'exode qui devaient mener à la guerre du Biafra au Nigeria en 1967, le leader de la sécession, Odumegwu Ojukwu, a par exemple prétendu que la région sous son contrôle avait accueilli deux millions de réfugiés de l'intérieur, essentiellement des Ibo¹. En réalité, les autorités locales avaient enregistré 150 000 déplacés. Mais elles ont voulu augmenter ce chiffre pour justifier l'impossibilité de rester sous la coupe d'un gouvernement nigérian incapable de protéger ses ressortissants. Estimant que seule la moitié des rescapés avait pris la peine de se faire connaître, elles ont tablé sur une masse de 300 000 hommes qu'elles ont arbitrairement « mariés » et « multipliés » par une moyenne de six personnes par ménage (Gould, 2011 : 47, 142 et 203). Pour la communauté internationale, Odumegwu Ojukwu s'est ensuite chargé d'arrondir le chiffre à deux millions, de la même façon qu'il devait « décupler » les 5 000 victimes des pogroms de 1966 afin de dénoncer un génocide et légitimer la sécession². Les médias occidentaux ont relayé l'information sans la vérifier

People's Army (SPLA), aujourd'hui au pouvoir au Sud Soudan, a expulsé en 1997 l'ONG française Action contre la faim parce que celle-ci avait conduit une enquête qui, en constatant la persistance de la malnutrition, démontrait la responsabilité du mouvement de libération dans le détournement de l'aide alimentaire de la communauté internationale.

¹ Depuis lors, ce chiffre a en quelque sorte acquis force de loi dans le récit que les Ibo font des événements. Leur lobby, Ohaneze Ndigbo, devait ainsi le reprendre à son compte pour réclamer une indemnisation d'un total de 8,650 milliards de Naira à la Commission Réconciliation du juge Chukwudifu Oputa en 2002 (Kukah, 2011: 354).

² À en croire les Biafrais, jusqu'à deux millions de personnes ont été tuées par la famine et les combats de 1967 à 1970. Encore récemment, le fameux écrivain Chinua Achebe (2012) a

car la propagande biafraise des Ibo a très bien réussi à vendre l'image d'un peuple catholique massacré par des musulmans (Schabowska et Himmelstrand, 1978). La question reste d'ailleurs d'actualité avec les attentats commis par la secte islamiste Boko Haram contre des chrétiens à la messe de Noël 2011. À l'époque, les musulmans ont été les plus nombreux à fuir les violences car ils sont majoritaires dans le nord du pays. Mais les médias occidentaux ont cherché à rendre compte d'un exode de chrétiens sur une base confessionnelle. Ils ont alors repris les chiffres des Nations unies évoquant la fuite de 90 000 personnes depuis Damaturu, une localité qui comptait 88 000 habitants au recensement de 2006 et qui était loin d'avoir été désertée fin 2011.

Le cas du Biafra montre en l'occurrence qu'à l'instar des puissances occidentales, les belligérants des pays en développement sont parfaitement capables de manipuler les estimations de « réfugiés » à des fins militaires et stratégiques. De ce point de vue, il convient de ne pas sous-estimer les velléités des États « faibles » et des mouvements armés à contrôler les flux migratoires et à les instrumentaliser, y compris en cas de débordement. La propagande biafraise a par exemple cherché à dissuader les Ibo de sortir de l'enclave sécessionniste pour se rendre aux forces nigérianes. Plus récemment, encore, les Tigres tamouls ont retenu les civils dans les zones sous leur contrôle afin de les utiliser comme des boucliers humains contre l'armée du Sri Lanka. De leur côté, les gouvernements des pays en développement ne se sont pas gênés pour jouer avec leurs frontières : soit en les fermant, à l'instar des régimes communistes autrefois, soit en les ouvrant pour faire pression sur leurs voisins en les menaçant de laisser « déferler » sur eux une « horde » de réfugiés (Teitelbaum, 1984 : 447 ; Greenhill, 2010a : 262) ! Ainsi, la création de crises migratoires peut répondre à des fins diplomatiques afin de négocier un retour en grâce sur la scène internationale, à l'instar de la Libye de Mouammar Kadhafi et de « ses » sans-papiers africains en 2004, ou du Zaïre de Mobutu Sese Seko avec les réfugiés rwandais en 1994.

Les gouvernements touchés par des catastrophes peuvent également être tentés de multiplier artificiellement le nombre de victimes à nourrir afin de mettre la main sur l'aide humanitaire. Dans les années 1980, la Somalie de Syad Barre et l'Éthiopie de Mengistu Hailé Mariam ont excellé en la

ainsi suscité des controverses en reprenant ce chiffre pour établir l'existence d'un génocide et suggérer des poursuites contre le gouvernement de l'époque. Michael Gould (2011) avance cependant une estimation bien moindre, autour de 100 000 morts, et remarque que le nombre d'enfants ibo en âge d'être scolarisés en 1970 était équivalent à son niveau d'avant guerre. Pour un point de vue contraire qui, contre toute évidence, continue de plaider la thèse du génocide avec des chiffres fantaisistes, supérieurs à trois millions de morts, voir aussi Ekwe-Ekwe (2007).

matière, prélevant à chaque fois leur commission. Aujourd'hui, ces pratiques ont toujours cours. Lors de la famine de l'Ogaden en 1999, par exemple, le gouvernement éthiopien a quadruplé le chiffre d'un million de victimes initialement calculé par le Programme alimentaire mondial des Nations unies. Par la suite, il a même tablé sur une fourchette allant de 8 jusqu'à 16 millions de bouches à nourrir, deux à quatre fois la population totale de la région (Polman, 2010 : 120) ! À Haïti, après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, les autorités ont quant à elles avancé un chiffre de 316 000 morts, contre 217 000 selon les Nations unies et 65 000 selon des estimations fondées sur le volume des fosses communes creusées par les casques bleus. D'après un rapport de la coopération américaine USAID, le gouvernement, qui s'est refusé à fournir la moindre méthodologie sur son mode de calcul, a en fait gonflé le nombre de victimes afin d'obtenir des financements en faveur des rescapés (Schwartz *et al.*, 2011).

Les organisations internationales ne sont cependant pas en reste. En effet, les agences d'aide multilatérales doivent rendre des comptes à l'opinion publique internationale et à leurs gouvernements respectifs. Elles ne sont donc pas insensibles à des logiques de communication qui ne s'embarrassent guère de précautions en la matière. À l'occasion du tsunami asiatique de 2004, l'OMS a ainsi mentionné l'hypothèse d'une seconde vague de mortalité par épidémie alors que, contrairement à des croyances très répandues, les cadavres en décomposition ne sont pas sources de contaminations infectieuses (Magone *et al.*, 2011 : 302). La catastrophe a également donné lieu aux scénarii les plus extravagants sur la résurgence de trafics d'enfants revendus par des familles en détresse : une éventualité d'autant moins probable que la destruction des infrastructures de transports aurait singulièrement compliqué la tâche des passeurs (Feingold, 2010 : 60). Ce thème a ensuite été repris en Birmanie à la suite du cyclone Nargis de 2008. Et il a de nouveau été évoqué à Haïti après le tremblement de terre de 2010, quand les évaluations sur le nombre de personnes déplacées variaient entre 1 600 000 selon l'OIM et 834 000 selon USAID, avec 42 000... à 810 000 victimes toujours dans des camps un an après la catastrophe.

Pressées de lever des fonds et d'alerter la communauté internationale, certaines associations de solidarité contribuent de leur côté à alimenter la tendance à l'exagération pour des raisons idéologiques ou financières¹. Dans leur rapport remis au ministre des Affaires étrangères Bernard Kouchner, les directeurs des ONG Action Contre la Faim et Solidarités ont par exemple argué d'une multiplication des catastrophes naturelles et d'une augmentation

¹ Pérouse de Montclos, 2009. Pour une thèse inverse, selon laquelle les ONG apportent des informations fiables et améliorent notre connaissance des problèmes, voir Heins, 2008 : 143.

du nombre de victimes pour demander davantage de subventions au gouvernement français (Boinet et Miribel, 2010). Les Britanniques d'Oxfam et de Christian Aid, eux, ont repris à leur compte les inquiétudes de l'opinion publique sur le réchauffement de la planète pour développer le concept de « réfugié climatique » et affirmer que les catastrophes naturelles seraient plus dévastatrices. Des projections assez effrayantes tablent ainsi sur l'afflux de 150 millions à un milliard de réfugiés environnementaux d'ici 2050. Dans le même ordre d'idées, un rapport d'Oxfam prétend que le nombre de victimes de catastrophes naturelles dues aux changements climatiques va passer en moyenne de 250 à 375 millions par an d'ici à 2015 (Schuemer-Cross et Taylor, 2009). Avec un décompte de 42 millions de réfugiés environnementaux en 2010, les estimations plus raisonnables de l'OIM n'ont pas mis un terme à la controverse (Gemenne *et al.*, 2011 : 15 ; Laczko et Aghazarm, 2009).

Bien souvent, les secouristes trouvent donc plus utile de retenir des fourchettes hautes, plutôt que basses, pour estimer le nombre de victimes ou de réfugiés qui conditionnent leurs demandes de financements. La dramatisation, voire l'exagération, de l'ampleur des catastrophes répond en effet aux contraintes d'une communication émotionnelle qui, dans le monde humanitaire, prend souvent le pas sur l'analyse froide des chercheurs¹. Les spécialistes regrettent d'ailleurs que les ONG refusent de livrer des informations sur la façon dont elles évaluent les besoins des populations affectées par des crises. De fait, les méthodologies employées sont gardées comme un véritable secret de fabrication, à l'instar des instituts de sondage lorsqu'ils refusent d'expliquer leurs techniques de redressement statistique (Development Initiatives, 2010 : 109). Quoi qu'il en soit des résultats obtenus, beaucoup d'ONG cherchent ainsi à propager les chiffres les plus frappants pour les médias et l'opinion publique.

Sur la base d'extrapolations contestées par les démographes, les Américains de l'IRC (*International Rescue Committee*) ont par exemple tablé sur un total de 5,4 millions de morts résultant de dix années de guerre en République Démocratique du Congo, ceci afin de mobiliser la communauté internationale (Pérouse de Montclos, 2010b ; Soderlund *et al.*, 2012). Les Britanniques d'Oxfam n'ont pas été en reste. En 1979, déjà, ils avaient annoncé au Cambodge une famine qui ne devait heureusement pas se produire. En 2008, encore, la responsable d'Oxfam à Bangkok, Sarah Ireland, évoquait le chiffre de 1,5 million de personnes en danger de mort à la suite du typhon Nargis qui avait ravagé le delta d'Irrawaddy en Birmanie.

¹ Sur la façon dont les activistes ont accusé les scientifiques de justifier les coupes sociales des Républicains du président Ronald Reagan parce que leurs enquêtes avaient trouvé un chiffre de 300 000 sans-abri aux États-Unis, au lieu d'un million, voir par exemple McMahan (2009 : 37).

Mais ces allégations n'ont jamais été confirmées. En réalité, les inondations ne provoquent pas d'épidémies et les équipes de Médecins sans frontières sur place n'ont relevé ni surmortalité ni risque de malnutrition sévère parmi les populations qui avaient survécu au passage du cyclone. Face aux questions des journalistes, Oxfam a fini par admettre que sa réaction alarmiste avait peut-être été un peu précipitée car l'organisation n'avait pas été autorisée à aller sur le terrain estimer les besoins réels des rescapés (Falise, 2009).

CONCLUSION

Conjuguées à des difficultés méthodologiques et des biais analytiques, les impératifs d'une communication parfois misérabiliste compliquent ainsi la capacité des chercheurs à mesurer l'intensité des crises pour essayer d'en apprécier les effets migratoires. Les défis en la matière invitent à remettre en perspective les différents facteurs susceptibles de provoquer des déplacements de population.

- La première difficulté, et pas des moindres, est d'isoler les crises dans le temps et l'espace afin de pouvoir en repérer les effets migratoires. De ce point de vue, plus une crise est longue et étendue, plus il s'avère difficile d'en apprécier l'impact sur la circulation des personnes. Au mieux, il convient de distinguer des accumulations de ruptures qui se succèdent en cascades ou qui s'empilent par couches sans qu'il soit toujours possible d'identifier leur impact migratoire.

- Les controverses sur la criminalisation des guerres ou l'origine humaine des catastrophes naturelles brouillent l'analyse des crises. Pour recentrer le débat sur les questions migratoires, il importe plutôt de se mettre d'accord sur des indicateurs économiques, sociaux et démographiques susceptibles de situer les ruptures : chute brutale du revenu des ménages, hausse soudaine du chômage, amplification des variations de prix des denrées de première nécessité, surmortalité, etc. Les études qui se focalisent seulement sur le nombre d'attaques, de guerres ou de catastrophes « naturelles » ne sont guère pertinentes quand elles ne disent rien de leur intensité. Nos lacunes en la matière mettent ainsi en évidence la nécessité de développer une « démographie des crises » (Brunborg et Tabeau, 2005).

- Se pose également la question de l'enregistrement des flux migratoires dans des pays en développement qui, parfois, n'ont pas du tout d'état civil et de données sur les déplacements à l'intérieur ou à l'extérieur de leur territoire. Les problèmes de mesure ne sont pas seuls en cause. D'une manière générale, les statistiques participent en effet de la construction d'objets dont la définition reste discutable, par exemple quand il s'agit de

créer de nouvelles nomenclatures telles que les « déplacés internes » ou les « réfugiés climatiques » (Desrosières, 1993). Au vu de l'utilisation qui peut en être faite dans des régimes répressifs, des chercheurs comme Barbara Harrell-Bond (1992) ou Jennifer Hyndman (2000) soulignent en outre les problèmes éthiques que soulèvent des recensements de réfugiés qui constituent des instruments de contrôle entre les mains des humanitaires et des pouvoirs politiques¹. À tout le moins, il convient d'appliquer une sorte de principe de précaution avant d'exploiter les données fournies par des appareils statistiques défaillants, voire biaisés.

- La conjugaison de facteurs migratoires conjoncturels et structurels oblige en outre à replacer les crises dans leur contexte local et global. Il importe en effet d'intégrer tous les paramètres qui, au-delà du temps des catastrophes, peuvent concourir à l'amplification des déplacements de population. La complexité des situations étudiées plaide alors en faveur d'une analyse différenciée des vulnérabilités qui diversifient l'impact des événements en fonction, par exemple, de l'origine régionale ou du milieu socioprofessionnel des victimes.

- De ce point de vue, il convient de ne pas limiter non plus l'étude des migrations forcées à l'analyse des crises. Plus ou moins violentes, les contraintes qui limitent ou, au contraire, précipitent les déplacements de population ne sont pas toutes liées à des situations de rupture et débouchent parfois sur de véritables systèmes migratoires coercitifs, à l'instar de la traite des êtres humains.

- Enfin, il importe de ne pas négliger, en retour, l'effet des migrations sur les crises. En témoignent les discussions sur la notion de diaspora. Généralement, les définitions classiques du terme se focalisent sur les causes de la « dispersion », qu'il s'agisse de fuite, de conquête territoriale ou de colonisation (Cohen, 1997). Concernant les conditions d'insertion à l'étranger, elles insistent également sur des éléments de différenciation identitaire qui, à l'occasion, peuvent d'ailleurs finir par provoquer des conflits avec la société d'accueil. Autrement dit, ces définitions associent souvent le terme de diaspora à des situations de violence et de crise. En revanche, l'approche transnationale du phénomène paraît moins consubstantiellement liée à l'idée d'un traumatisme fondateur qui entretiendrait le mythe du retour (Sheffer, 1986 ; Van Hear, 1998). Les deux écoles de

¹ Il faut savoir que les recensements de réfugiés, parce qu'ils conditionnent la distribution de cartes de rationnement alimentaire, sont souvent encadrés par les forces de sécurité et constituent un enjeu tel qu'ils provoquent parfois des émeutes. Parmi les réfugiés rwandais de Tanzanie, fin 1994, le dénombrement des occupants du camp de Benaco a ainsi été assimilé à une procédure de tatouage ethnique afin de permettre aux Tutsis de massacrer leurs opposants Hutu une fois de retour au pays !

pensée se retrouvent certes sur la nécessité de définir une diaspora à partir de critères géographiques, avec le développement de liens entre au moins deux pôles migratoires à l'étranger, et pas seulement avec le pays d'origine. Mais l'approche transnationale ne fait pas du degré d'insertion des migrants une condition rédhibitoire de leur identité diasporique. Mieux encore, elle se contente parfois de l'entretien d'un lien purement sentimental, voire immatériel et « digital » avec le pays d'origine (Brinkerhoff, 2009). Dans tous les cas, elle s'intéresse moins aux causes et aux conditions de départ qu'aux fonctions économiques et politiques des migrants à l'étranger (Esman, 2009). À sa manière, elle vise ainsi à analyser la façon dont des diasporas peuvent influencer le déroulement des crises.

RÉFÉRENCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Achebe Chinua, 2012, *There Was A Country: A Personal History of Biafra*, London, Penguin.
- Agamben Giorgio, 1997, *Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, Seuil.
- Bénit-Gbaffou Claire, Fabiyi Seyi et Peyroux Elisabeth (eds.), 2010, *Sécurisation des quartiers et gouvernance locale : enjeux et défis pour les villes africaines (Afrique du Sud, Kenya, Mozambique, Namibie, Nigeria)*, Paris, Karthala.
- Boinet Alain et Miribel Benoît, 2010, *Rapport à M. Bernard Kouchner : analyses et propositions sur l'action humanitaire dans les situations de crise et post-crise*, Paris, ministère des Affaires étrangères.
- Boss Leslie, Toole Michael et Yip Ray, 3 août 1994, Assessments of Mortality, Morbidity, and Nutritional Status in Somalia During the 1991-1992 Famine: Recommendations for Standardization of Methods, *Journal of the American Medical Association*, vol. 272, n° 5, pp. 371-6.
- Brac de la Perrière Bénédicte, 2010, Le scrutin de Nargis : le cyclone de 2008 en Birmanie, *Terrain* n° 54, pp. 66-79.
- Brancati Dawn, 2007, Political Aftershocks: The Impact of Earthquakes on Intrastate Conflict, *The Journal of Conflict Resolution*, vol. 51, n° 5, pp. 715-43.

- Brauman Rony, 2011, « Catastrophes naturelles : do something ! » in Magone Claire, Neuman Michaël et Weissman Fabrice (eds.), *Agir à tout prix ? Négociations humanitaires : l'expérience de Médecins Sans Frontières*, Paris, La Découverte, pp. 291-313.
- Brinkerhoff Jennifer, 2009, *Digital diasporas: identity and transnational engagement*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Brunborg Helge et Tabeau Ewa, 2005, Demography of Conflict and Violence: An Emerging Field, *European Journal of Population*, vol. 21, n° 2/3, pp. 131-144.
- Buhaug Halvard, 2010, Climate not to blame for African civil wars, *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 107, n° 38, pp. 16477-82.
- Cohen Robin, 1997, *Global diasporas: an introduction*, London, UCL Press.
- Collier Paul, 2000, Rebellion as a Quasi-Criminal Activity, *Journal of Conflict resolution*, vol. 44, pp. 839-53.
- Desrosières Alain, 1993, *La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, La Découverte, Paris.
- Development Initiatives, 2010, *Global Humanitarian Assistance Report 2010*, Londres, Development Initiatives.
- Dupont Yves (ed.), 2007, *Dictionnaire des risques*, Paris, Armand Colin.
- Edkins Jenny, 2002, *Whose hunger? Concepts of famine, practices of aid*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Edkins Jenny, 2000, Sovereign Power, Zones of Indistinction and the Camp, *Alternatives: Global, Local, Political*, vol. 25, n° 1, pp. 3-25.
- Ekwe-Ekwe Herbert, 2007, *Biafra revisited*, Dakar, African Renaissance.
- Esman Milton Jacob, 2009, *Diasporas in the contemporary world*, Cambridge, Polity.
- Falise Thierry, 2009, *Le Châtiment des rois : Birmanie, la chronique d'un cyclone oublié*, Paris, Editions Florent Massot.
- Fassin Didier et Pandolfi Mariella (eds.), 2010, *Contemporary States of Emergency : The Politics of Military and Humanitarian Interventions*, New York, MIT Press.
- Feingold David, 2010, "Trafficking in numbers: the social construction of human trafficking data" in Andreas Peter and Greenhill Kelly (ed.), *Sex, Drugs, and Body Counts: The Politics of Numbers in Global Crime and Conflict*, Ithaca, Cornell University Press, pp. 46-74.

- Fredj Claire, 2010, Compter les morts de Crimée : un tournant sur l'identité professionnelle des médecins de l'armée française (1865-1882), *Histoire, économie et société*, vol. 29, n° 3, pp. 95-108.
- Gemene François, Brücker Pauline et Glasser, Joshua, 2011, *The State of Environmental Migration 2010*, Geneva, IOM.
- Gill Peter, 2011, *Famine and Foreigners: Ethiopia Since Live Aid*, Oxford, Oxford University Press.
- Gleditsch Nils Petter, 1998, Armed Conflict and the Environment: A Critique of the Literature, *Journal of Peace Research*, vol. 35, n° 3, pp. 381-400.
- Gould Michael, 2011, *The Struggle for Modern Nigeria: The Biafran War, 1966-1970*, London, IB Tauris.
- Greenhill Kelly, 2010a, *Weapons of mass migration: forced displacement, coercion, and foreign policy*, Ithaca, Cornell University Press.
- Greenhill Kelly, 2010b, "Counting the cost: the politics of numbers in armed conflict" in Andreas Peter and Greenhill Kelly (eds.), *Sex, Drugs, and Body Counts: The Politics of Numbers in Global Crime and Conflict*, Ithaca, Cornell University Press, pp. 127-58.
- Greenhill Kelly, 2003, "The Use of Refugees as Political and Military Weapons in the Kosovo Conflict" in Thomas Raju (ed.), *Yugoslavia unraveled: sovereignty, self-determination, intervention*, Oxford, Lexington, pp. 205-42.
- Guillaume Philippe, 2001, *Johannesburg, géographies de l'exclusion*, Paris, Karthala.
- Hansch Steven *et al.*, 1994, *Lives lost, lives saved: Excess mortality and the impact of health interventions in the Somalia emergency*, Washington D.C, Refugee Policy Group.
- Harrell-Bond Barbara, 1992, Counting the refugees. Gifts, givers, patrons and clients, *Journal of Refugee Studie*, vol. 5, n° 3-4, pp. 205-25.
- Hauge Wenche et Ellingsen Tanja, 1998, Beyond Environmental Scarcity: Causal Pathways to Conflict, *Journal of Peace Research* vol. 35, n° 3, pp. 299-317.
- Heins Volker, 2008, *Nongovernmental organizations in international society: struggles over recognition*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- Homer-Dixon Thomas, 1999, *Environment, scarcity, and violence*, Princeton (N.J.), Princeton University Press.

- Hyndman Jennifer, 2000, *Managing displacement: refugees and the politics of humanitarianism*, Minneapolis, University of Minnesota Press, pp. 127-31.
- Kahl Colin, 2006, *States, scarcity, and civil strife in the developing world*, Princeton, Princeton University Press.
- Kaldor Mary, 1999, *New and Old Wars. Organized Violence in a Global Era*, California, Stanford University Press.
- Kaplan Robert, 2000, *The coming anarchy: shattering the dreams of the post Cold War*, New York, Random House.
- Killingray David, 2012, *Fighting For Britain: African Soldiers in the Second World War*, London, James Currey.
- Kukah Matthew, 2011, *Witness to Justice: An Insider's Account of Nigeria's Truth Commission*, Ibadan, BookCraft.
- Lacombe Guillaume *et al.*, 2010, Conflict, migration and land-cover changes in Indochina: a hydrological assessment, *Ecohydrology* vol. 3, n° 4, pp. 382-391.
- Landers John, 2005, The Destructiveness of Pre-Industrial Warfare: Political and Technological Determinants, *Journal of Peace Research*, vol. 42, n° 4, pp. 455-470.
- Landman Todd et Carvalho Edzia, 2010, *Measuring human rights*, New York, Routledge.
- Laczko Frank et Aghazarm, Christine (eds.), 2009, *Migration, Environment and Climate Change: Assessing The Evidence*, Geneva, International Organization for Migration.
- Legoux Luc, 2010, Les migrants climatiques et l'accueil des réfugiés en France et en Europe, *Revue Tiers Monde*, n° 204, pp. 55-67.
- Mack Andrew *et al.*, 2005, *Human Security Report 2005*, Vancouver, University of British Columbia, Human Security Centre.
- Magone Claire, Neuman Michaël et Weissman Fabrice (eds.), 2011, *Agir à tout prix ? Négociations humanitaires : l'expérience de Médecins Sans Frontières*, Paris, La Découverte.
- McMahan Jeff, 2009, *Killing in war*, Oxford, Clarendon Press.
- Mespoulet Martine, 2001, *Statistique et révolution en Russie : un compromis impossible (1880-1930)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Mostura Serge *et al.*, 2011, *Actes de la Conférence Nationale Humanitaire*, Paris, ministère des Affaires étrangères.

- Nel Philip et Righarts Marjolein, 2008, Natural Disasters and the Risk of Violent Civil Conflict, *International Studies Quarterly*, vol. 52, n° 1, pp. 159-185.
- Pérouse de Montclos Marc-Antoine, 2011, *Les camps de réfugiés et la guerre : du sanctuaire à l'enfermement humanitaire ?* Paris, IFRI, Focus stratégique n° 27.
- Pérouse de Montclos Marc-Antoine, 2010b, Comptes et légendes des guerres africaines : polémiques et politiques des chiffres de la mortalité violente, *Politique étrangère*, n° 3, pp. 661-71.
- Pérouse de Montclos Marc-Antoine, 2010a, Migration forcée et urbanisation de crise : l'Afrique subsaharienne dans une perspective historique, *Autrepart*, n° 55, pp. 3-18.
- Pérouse de Montclos Marc-Antoine, 2009, Du développement à l'humanitaire, ou le triomphe de la com', *Revue Tiers monde*, n° 200, pp. 751-66.
- Pérouse de Montclos Marc-Antoine, 2007, *Guerres d'aujourd'hui : les vérités qui dérangent*, Paris, Tchou.
- Pérouse de Montclos Marc-Antoine, 2006, Des diasporas africaines en construction : le cas du Nigeria, *Anthropologie et Sociétés*, vol. 30, n° 3, pp. 183-99.
- Pérouse de Montclos Marc-Antoine (ed.), 2002, Réfugiés, exodes et politique, *Politique africaine*, n° 85, pp. 5-92.
- Polman Linda, 2010, *War games: the story of aid and war in modern times*, London, Viking.
- Salehyan Idean, 2008, From Climate Change to Conflict? No Consensus Yet, *Journal of Peace Research*, vol. 45, n° 3, pp. 315-326.
- Schabowska Henryka et Himmelstrand Ulf, 1978, *Africa reports on the Nigerian crisis: news, attitudes and background information, a study of press performance, government attitude to Biafra and ethno-political integration*, Uppsala, Scandinavian Institute of African studies.
- Sheffer Gabriel (ed.), 1986, *Modern diasporas in international politics*, Londres, Croom Helm.
- Schuemer-Cross Tanja et Taylor Ben Heaven, 2009, *The Right to Survive: The humanitarian challenge in the twenty-first century*, Oxford, Oxfam.
- Schwartz Timothy, Pierre Yves-François et Calpas Eric, 2011, *Building Assessments and Rubble Removal in Quake-Affected Neighborhoods in Haiti*, Washington, USAID.

- Sigma, 2010, *Natural catastrophes and man-made disasters in 2009*, Zurich, Swiss Reinsurance Company.
- Silverman Eli et Della-Giustina Jo-Ann, 2001, Urban Policing and the Fear of Crime, *Urban Studies*, vol. 38, n° 5-6, pp. 941-57.
- Soderlund Walter, Briggs Donald, Najem Tom Pierre et Roberts, Blake, 2012, *Africa's Deadliest Conflict: Media Coverage of the Humanitarian Disaster in the Congo & the United Nations Response, 1997-2008*, Waterloo (On.), Wilfrid Laurier University Press.
- Strömberg David, 2007, Natural Disasters, Economic Development, and Humanitarian Aid, *Journal of Economic Perspectives*, vol. 21, n° 3, pp. 199-222.
- Teitelbaum Michael, 1984, Immigration, Refugees, and Foreign Policy, *International Organization*, vol. 38, n° 3, pp. 429-50.
- Tertrais Bruno, 2011a, *L'apocalypse n'est pas pour demain : pour en finir avec le catastrophisme*, Paris, Denoël.
- Tertrais Bruno, 2011b, Le mythe des « guerres climatiques », *Politique internationale*, n° 132, pp. 357-68.
- Theisen Ole Magnus, 2008, Blood and Soil? Resource Scarcity and Internal Armed Conflict, *Journal of Peace Research*, vol. 45, n° 6, pp. 801-18.
- Tol Richard et Wagner Sebastian, 2010, Climate change and violent conflict in Europe over the last millennium, *Climatic change*, vol. 99, n° 1-2, pp. 65-79.
- Van Hear Nicholas, 1998, *New Diasporas. The Mass Exodus, Dispersal and Regrouping of Migrant Communities*, Londres, University College of London Press.
- Zhang Zhibin *et al.*, 2006, Climatic change, wars and dynastic cycles in China over the last millenium, *Climatic change*, vol. 76, n° 3-4, pp. 459-77.
- Zolberg Aristide, Suhrke Astri et Aguayo Quezada Sergio, 1989, *Escape from violence: conflict and the refugee crisis in the developing world*, New York, Oxford University Press.

Pérouse de Montclos Marc-Antoine (2014)

Crises et migrations : effets de rhétorique autour d'un enjeu politique

In : Pérouse de Montclos Marc-Antoine (ed.), Petit V. (ed.), Robin Nelly (ed.). *Crises et migrations dans les pays du Sud*

Paris : L'Harmattan, 19-43. (Populations)

ISBN 978-2-343-01171-4

ISSN 1288-8443